

SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU PLATEAU  
DE PLOUDIRY

PROCES-VERBAL  
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil quinze, le jeudi 18 février à 18h30,

**LE COMITE SYNDICAL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pierre Abéguilé » de LA MARTYRE sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.

Date de convocation : 11 février 2016.

**Présents :** Jean Jacques PITON, Nathalie CORNEC, Serge DONVAL, Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Mickaël VAILLANT, Joël CANN, Paul PITON, Henri BILLON, André BODILIS, Marie-Laure GUEGUEN, Georges PHILIPPE et Marie-Claire FOUILLARD.

**Absents et excusés :** Emmanuelle LE GARREC NEGER (pouvoir à Jean Jacques PITON), Gabriele TOSATTI (pouvoir à Chantal SOUDON), Stéphane AUVRET (pouvoir à Joël CANN) et Jean-Luc LE STANC (pouvoir à Georges PHILIPPE).

**Absent :** Robert PRIGENT.

**Secrétaire de séance :** Bernard KERMARREC.

Membres en exercices	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants
18	13	4	17

Assiste également à la réunion Monsieur MENIL Thierry, comptable du trésor, assiste à la réunion.

Le Président informe qu'en fonction de l'avancée des dossiers, il est nécessaire de rajouter le point suivant de l'ordre du jour : acquisition de matériel, demande de subvention.

Le Président signale que les propositions des budgets ont été validées par le Bureau lors de la réunion du 8 février 2016 et présentées au Trésorier le 11 février 2016.

Les délégués, la presse ayant pris place, le président ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer. Le président soumet le PV de la séance du 28 janvier 2016 à l'approbation des délégués. Aucune remarque ou observation n'étant faite sur la rédaction, celui est adopté à l'unanimité. Les membres du comité syndical seront appelés à signer en fin de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES – SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2016.**

Le président rappelle la création depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008 du Relais d'Accueil de Parents et d'Assistants Maternelles (RPAM) intercommunal. Il est géré par l'association Don Bosco.

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry ayant la compétence enfance, verse chaque année une participation financière aux frais de fonctionnement du RPAM, pour le compte des communes adhérentes (Ploudiry, La Martyre, Le Tréhou et Tréflévéné).

Le Président propose aux délégués d'allouer à l'association Don Bosco une aide financière d'un montant maximum de 4 100,00 € pour l'année 2016.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

## JEUNESSE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA ROCHE MAURICE

Le Président présente au comité syndical la proposition de convention pour l'animation jeunesse. Il s'agit du renouvellement de la convention existante selon les mêmes engagements pour les deux parties.

Le SIPP s'engage à :

- Définir périodiquement un programme d'activités ;
- Assurer le pilotage technique de ces activités ;
- Mettre à disposition le personnel qualifié nécessaire pour encadrer ces activités. Le SIPP peut avoir recours à des intervenants externes ;
- Effectuer la gestion financière du projet commun.

La Roche Maurice s'engage à

- Relayer le SIPP principalement au niveau de l'information des jeunes et de la recherche de partenaires pour les activités ;
- Assister le SIPP dans le règlement d'éventuels dysfonctionnements liés à des jeunes de La Roche Maurice ;
- Mettre à disposition les locaux et les moyens nécessaires aux activités prévues sur La Roche Maurice ;
- Régler la participation financière (au vu des statistiques de fréquentation établies depuis 2009, il est convenu que la part de La Roche Maurice est de 35% du besoin de financement).

Le comité syndical, après avoir délibéré, **autorise** le Président à signer la convention pour l'année 2016.

### ANIMATION ÉTÉ 2016 – TARIFS CAMPS ET SPORT ÉTÉ

Le Président informe l'assemblée que, comme chaque année, les camps et l'opération sport été seront proposés aux enfants et aux adolescents.

Les budgets des camps n'étant pas arrêtés définitivement à ce jour, le Président propose

- soit de voter les tarifs selon les éléments connus ce jour qui ont été transmis aux membres de la commission « enfance-jeunesse-sport » ;
- Soit d'ajourner le point et d'attendre le coût réel des camps. Dans ce cas, un nouveau comité syndical devrait avoir lieu avant la fin mars afin d'annoncer les tarifs suffisamment tôt aux familles.

Les élus présents décident de voter les tarifs selon les éléments connus.

Au vu des estimations budgétaires réalisés par le service animation, le Président et la commission « enfance-jeunesse-sport » proposent d'adopter les tarifs suivants :

#### - **L'opération « sport été »**

Date	Désignation	Tarif
Lundi 4 juillet 2016 au vendredi 29 juillet 2016 (4 jours/semaine)	Forfait semaine	35,00 euros
	Journée sur le Plateau (inscription en fonction des effectifs)	10,00 euros
	Journée extérieure (inscription en fonction des effectifs)	15,00 euros

#### - **Les camps**

Dates	Agés	Tarif
Dimanche 3 juillet 2016 au vendredi 8 juillet 2016	14/17 ans	130,00 euros
Lundi 11 juillet 2016 au mercredi 13 juillet 2016	5/6 ans	75,00 euros
Lundi 11 juillet 2016 au vendredi 15 juillet 2016	9/11 ans	125,00 euros
Lundi 18 juillet 2016 au vendredi 22 juillet 2016	7/9 ans	125,00 euros
Dimanche 24 juillet 2016 au vendredi 29 juillet 2016	11/13 ans	130,00 euros

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

Le Président signale que comme l'avait demandé Chantal SOUDON lors de la réunion de Bureau, le coût réel des camps sera notifié sur le dossier d'inscription.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 AU BUDGET GENERAL 2016**

---

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le compte du budget général laisse apparaître un solde excédentaire comme suit :

- **Section de fonctionnement : 86 526 ,12 euros**
- **Section d'investissement : 13 909,17 euros**

Le Président et le Bureau proposent aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'affectation de ces résultats la façon suivante :

- **En section de fonctionnement**  
**Compte002 : résultat reporté : 36 526,12 euros**
- **En section d'investissement**  
**Compte 001 : solde d'exécution positif reporté : 13 909,17 euros**  
**Compte 1068 : excédent de fonctionnement reporté : 50 000,00 euros.**

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants, l'affectation du résultat 2015 à reporter sur le budget primitif 2016.

#### **SERVICE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'ANNEE 2015 AU BUDGET DE L'ANNEE 2016**

---

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que le compte du service de l'eau laisse apparaître un solde excédentaire comme suit :

- **Section de fonctionnement : 18 649,30 euros**
- **Section d'investissement : 61 194,98 euros**

Le Président et le Bureau proposent aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'affectation de ces résultats la façon suivante

- **En section de fonctionnement**  
**Compte 002 : résultat reporté : 18 649,30 euros**
- **En section d'investissement**  
**Compte 001 : solde d'exécution positif reporté : 61 194,98 euros**

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants, l'affectation du résultat 2015 à reporter sur le budget primitif 2016.

#### **BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – ANNÉE 2016**

---

Le Président fait état des principales dépenses d'investissement retenues lors de la réunion préparatoire

Compte	Désignation	Montant TTC
21531	Réseaux Adductions d'eau potable	37 500,00
2188	Barre de coupe	9 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>46 500,00</b>

*Les sommes indiquées sont des estimations basées sur des devis.*

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 303 300,00 euros.

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 113 000,00 euros avec un excédent d'investissement reporté de 61 194,98 euros.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

Une discussion s'instaure au sein de l'assemblée sur la capacité budgétaire et le besoin d'approvisionnement des budgets de l'eau.

#### **BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2016**

---

Le Président fait état des principales dépenses d'investissement retenues lors des réunions préparatoires :

Désignation	Montant
Sol de la Maison du Plateau - carrelage	14 400,00
Ecran (Maison du Plateau)	200,00
Sono (Maison du Plateau)	4 000,00
Peinture - Maison du Plateau	2 500,00
Plafond (espace jeunes)	300,00
Peinture (Maison des enfants)	2 500,00
Coupe tondeuse	4 600,00
Pompe haute pression	3 200,00
Fourche palette	1 000,00
Camion benne ou fourgeon	30 000,00
Barrières de chantier	300,00
Canne de débouchage	500,00
Ordinateur (secrétariat)	1 800,00
Ballons	600,00
Tapis de gymnastique	1 500,00
Go pro	400,00
Mobiliers divers (jeunesse)	1 000,00
Appareil photo	250,00
Tableau magnétique	150,00
Canapé	220,00
Bibliothèque	180,00
Sport : frais d'études	5 000,00
Site internet	8 400,00
JVS BOX Logiciel	1 600,00
<b>Montant total des investissements</b>	<b>84 600,00</b>

*Les sommes indiquées sont des estimations basées sur des devis.*

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 945 000,00 euros.

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 135 600,00 euros avec un excédent d'investissement reporté de 13 909,17 euros.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

## ACQUISITION DE MATERIEL – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry, gère les services techniques des 5 communes de son regroupement : Ploudiry, La Martyre, Le Tréhou, Loc-Eguiner et Tréflévéné et représente une population de 2 980 habitants.

Pour mettre en œuvre, dans les délais impartis, les travaux commandés par les communes en matière d'entretien de voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry investit chaque année dans du nouveau matériel ou remplace son matériel usagé.

Le montant annuel de la facturation des travaux aux communes membres est de 260 0000,00 euros.

A ce titre, une somme de 43 200,00 euros HT sera inscrite au budget primitif de 2016 pour l'acquisition :

Désignation du matériel	Montant HT
Camion benne (<3,5 tonnes)	25 000,00 €
Barre de coupe	7 500,00 €
Pompe haute pression	3 200,00 €
Coupe pour la tondeuse	3 800,00 €
<b>Montant total</b>	<b>38 790,00 €</b>

Pour assurer le financement de ces investissements, le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry sollicite la réserve parlementaire au taux le plus fort.

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

Avant de lever la séance, le Président donne la parole à Monsieur MENIL, trésorier, qui souhaite apporter une observation et 2 précisions

- Observation : Bonne cohérence de la mutualisation : les interventions sont en hausses, les participations communales en baisses. Monsieur MENIL soulève la pertinence des fonds du SIPP.
- Précisions :
  - Les comptes de gestion définitifs ne sont pas encore édités mais ils sont en parfaite conformité avec ceux du SIPP ;
  - Les budgets présentés sont réalistes dans les prévisions, il n'y a pas des projets démesurés. Il y a une bonne utilisation des fonds.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

## Signature des délégués

---

PITON Jean Jacques	LE GARREC NEGER Emmanuelle  <i>Absente et excusée</i> <i>Pouvoir à Jean Jacques PITON</i>	CORNEC Nathalie
DONVAL Serge	SOUDON Chantal	KERMARREC Bernard
VAILLANT Mickaël	TOSATTI Gabriele  <i>Absent et excusé</i> <i>Pouvoir à Chantal SOUDON</i>	CANN Joël
PITON Paul	AUVRET Stéphane  <i>Absent et excusé</i> <i>Pouvoir à Joël CANN</i>	PRIGENT Robert  <i>Absent</i>
BILLON Henri	BODILIS André	GUEGUEN Marie-Laure
PHILIPPE Georges	FOUILLARD Marie-Claire	LE STANC Jean-Luc  <i>Absent et excusé</i> <i>Pouvoir à Georges PHILIPPE</i>